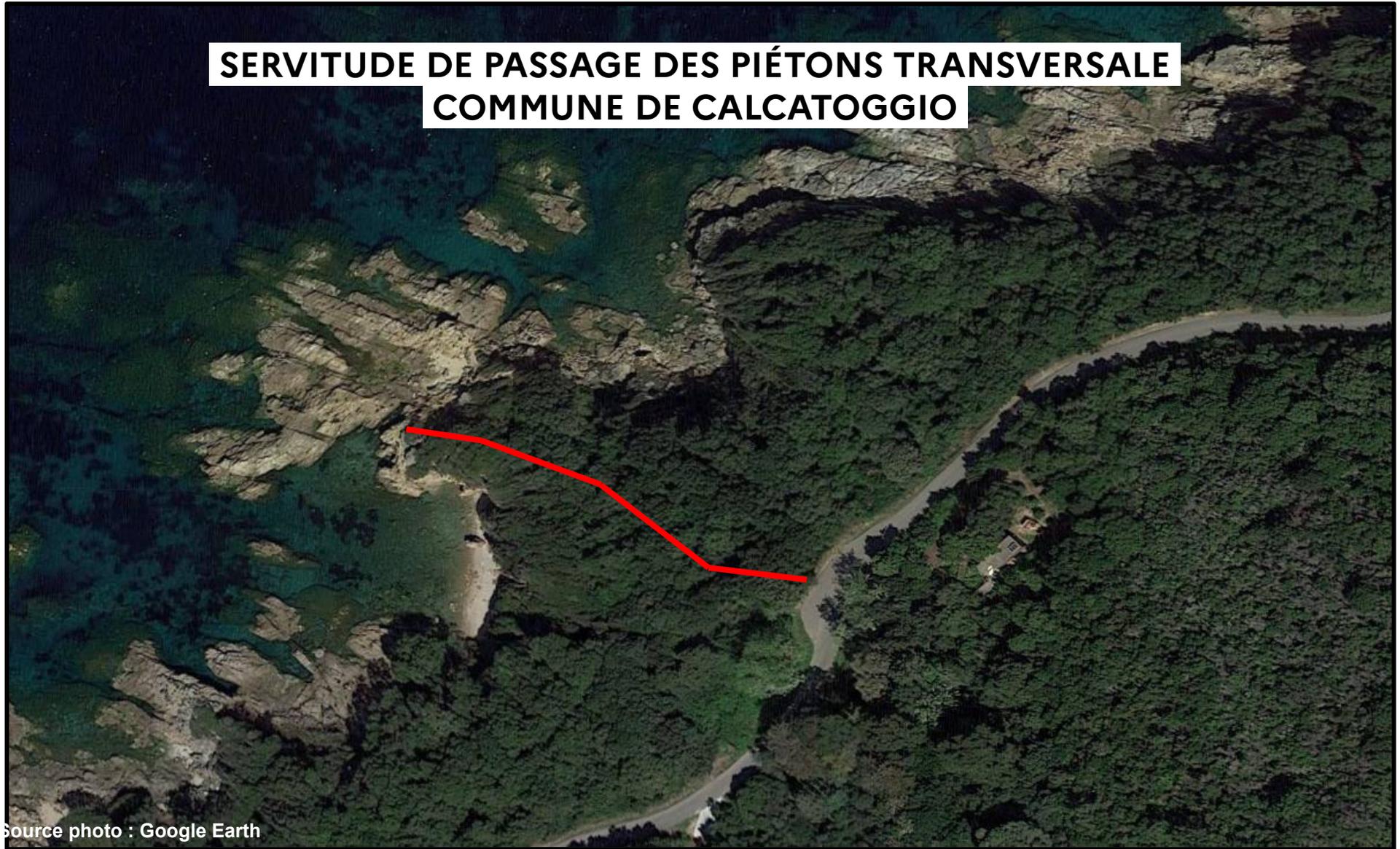


SOUS DOSSIER 9 : PRÉSENTATION DE L'ACCÈS « PEVANI 1 »

**SERVITUDE DE PASSAGE DES PIÉTONS TRANSVERSALE
COMMUNE DE CALCATOGGIO**



Source photo : Google Earth

Table des matières :

Sous dossier 9 : PRESENTATION DE L'ACCES « PEVANI 1 »

9.1 – Présentation de l'accès.....	124
9.2 – Contexte environnemental.....	125
9.3 – Emprise foncière.....	126
9.4 – Justification du tracé.....	129

9.1 PRÉSENTATION DE L'ACCÈS

L'accès à « Pévani 1 » est situé au lieu dit « Panca » route communale de Pevani, coordonnées GPS 1174266.4576 N, 6120670.9165 E. Sa longueur totale s'élève à 110 mètres linéaires entre la voie publique et le rivage (**cf figure n°51**).

Il est constitué d'un cheminement existant à usage collectif sur une parcelle privée. Il commence en bordure de la route communale de Pevani, 4,5 kilomètres après l'embranchement de la route départementale « D 81 ». Le chemin est bien tracé pour permettre de cheminer plus aisément et d'arriver au rivage de la mer.

Coordonnées GPS de la fin de l'accès : 1174171.2168 N, 6120700.7444 E

9.2 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Le tracé envisagé de la servitude de passage des piétons transversale au rivage de la mer « Pévani 1 » sur le territoire de la commune de CALCATOGGIO n'est situé dans aucune zone écologique sensible. Elle est cependant située dans un Espace Remarquable et Caractéristique du littoral.

Interrogé, le service de la Mission Patrimoine Naturel et Biodiversité (MPNB) de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Corse-du-Sud, nous fait savoir que le site ne présente aucun enjeu en matière de biodiversité.

Avis environnemental de la Mission Patrimoine Naturel et Biodiversité (MPNB) sur l'accès à la mer de « Pévani 1 » :

Nous n'avons pas de remarques particulières pour ces projets d'accès déjà existants et fréquemment utilisés.



9.3 EMPRISE FONCIÈRE

La parcelle D 2797 est concernée par le projet de cette servitude de passage des piétons transversale au rivage de la mer « Pévani 1 » **(cf figure n°51)**.

Il s'agit d'un accès existant, à usage collectif, libre d'accès qui permet de rejoindre le rivage de la mer depuis la voirie publique.

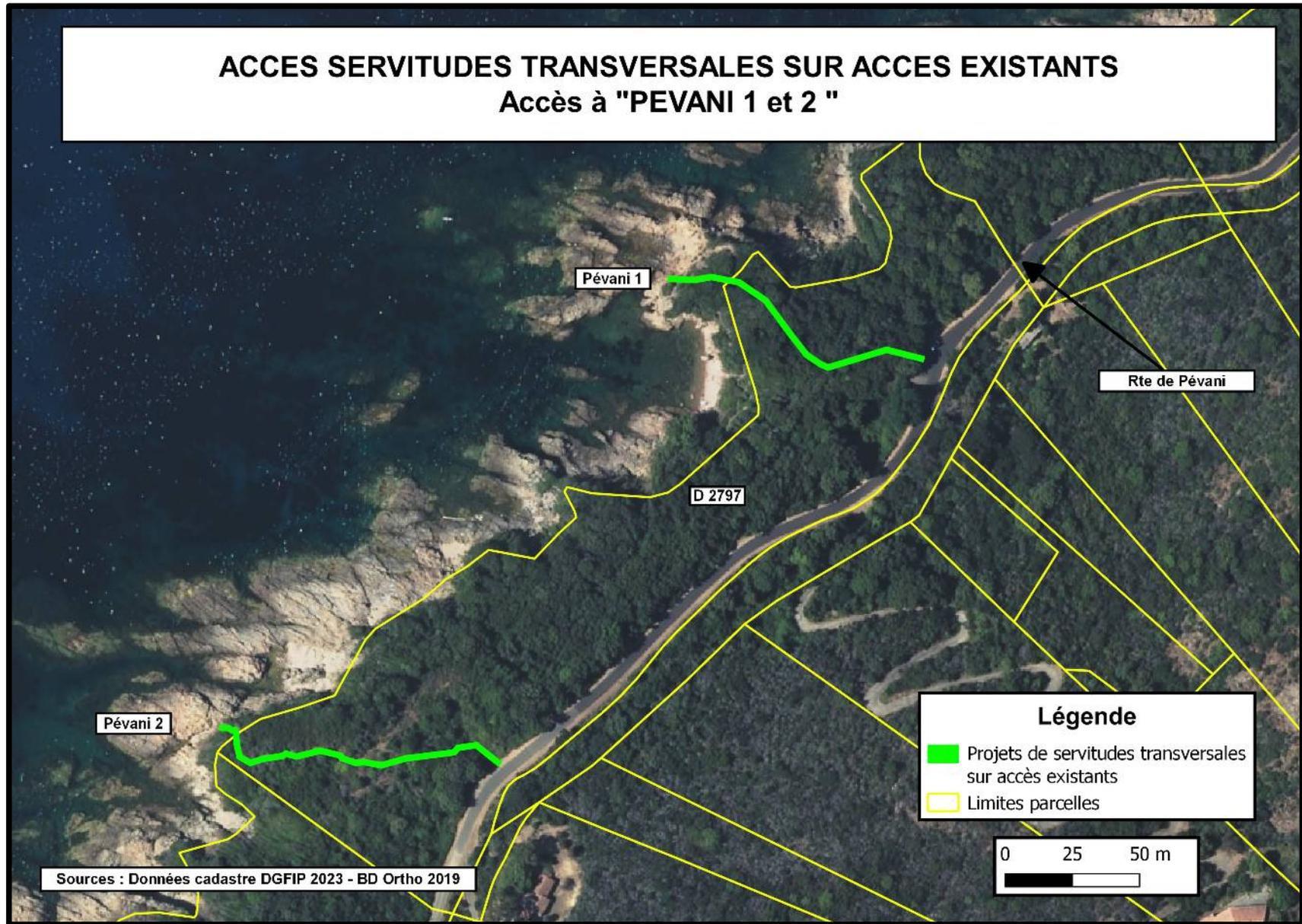
Cette parcelle est la propriété de :

- **(Usufruitier) M Fernand Dominique VERSINI** (04/08/1929 à Calcatoggio), 43 avenue André Payer 08200 FLOING ;
- **(Usufruitier) Mme Anne-Marie TAUPIAC** épouse VERSINI (29/03/1938 à Beaumont-de-Lomagne, 82), 43 avenue André Payer 08200 FLOING ;
- **(Nue propriétaire) Mme Livia Marie-Dominique VERSINI** épouse POINCIGNON (01/02/1970 à Reims, 51), 143 route du Mont Chauve 06950 FALICON ;
- **(Nue propriétaire) Mme Anne Marie-Thérèse VERSINI** épouse GUIMARD (19/08/1967 à Ajaccio, 2A), 22 Rue Gustave Laurent 51100 REIMS ;
- **(Nue propriétaire) Mme Vanina Marie-Félicia VERSINI** (27/03/1965 à REIMS, 51), 81 Grande Rue 27520 BOURGTHEROULDE-INFREVILLE

Ces informations ont été recueillies auprès des services de la publicité foncière et de la direction générale des finances publiques (données 2023).

La surface du projet de servitude sur la parcelle privée ci-dessus est de 220 mètres carrés, sa longueur totale est de 110 mètres linéaires.

Figure n°51



9.4 JUSTIFICATION DU TRACÉ

L'article L121-34 du code de l'urbanisme qui fixe les conditions de création de la servitude transversale prévoit que cette dernière peut être instituée « sur les voies et chemins privés d'usage collectif existants, à l'exception de ceux réservés à un usage professionnel ».

Il précise que : « cette servitude a pour but de relier la voirie publique au rivage de la mer ou aux sentiers d'accès immédiat à celui-ci, en l'absence d'accès public situé à moins de cinq cents mètres et permettant l'accès au rivage. »

Le constat réalisé par deux agents commissionnés et assermentés de la direction de la mer et du littoral de Corse (DMLC), atteste de l'existence d'un chemin piétonnier, libre d'accès, entre la route de Pevani et le rivage de la mer. Il donne accès à une partie rocheuse du littoral.

Les coordonnées GPS du départ de la servitude de passage des piétons : 1174266.4576 N, 6120670.9165 E

Les coordonnées GPS de la fin de la servitude de passage des piétons : 1174171.2168 N, 6120700.7444 E

L'accès est facilement praticable. Il prend effet en bordure de la route de Pevani (**cf figure n°52**). La quasi totalité de l'accès évolue en sous bois, bien marqué par les piétons (**cf figure 53**). La fin de l'accès permet l'accès au rivage sur une zone rocheuse (**cf figure n°54 et 55**). La largeur de cet accès est de 2 mètres.

Le tracé répond aux critères indiqués à l'article L121-34 du code de l'urbanisme.



Figure n°52 : Vue du début de l'accès « Pevani 1 » depuis la route de Pevani.



Figure n°53 : Vue de l'évolution de l'accès à « Pevani 1 ».



Figure n°54 : Evolution de l'accès « Pevani 1 » à l'arrivée du rivage de la mer.



Figure n°55 : Vue de l'arrivée au rivage de la mer.

Même si dans un rayon de cinq cents mètres il existe d'autres chemins d'accès au littoral (**cf figure n°56**), l'accès à la mer « Pévani 1 » est le seul desservant cette partie du littoral totalement enclavée par des parois rocheuses (**cf figure n°57**). Cet accès d'une longueur totale de 110 mètres linéaires, est aujourd'hui le seul moyen de pouvoir rejoindre cette partie isolée du littoral.

Figure n°56

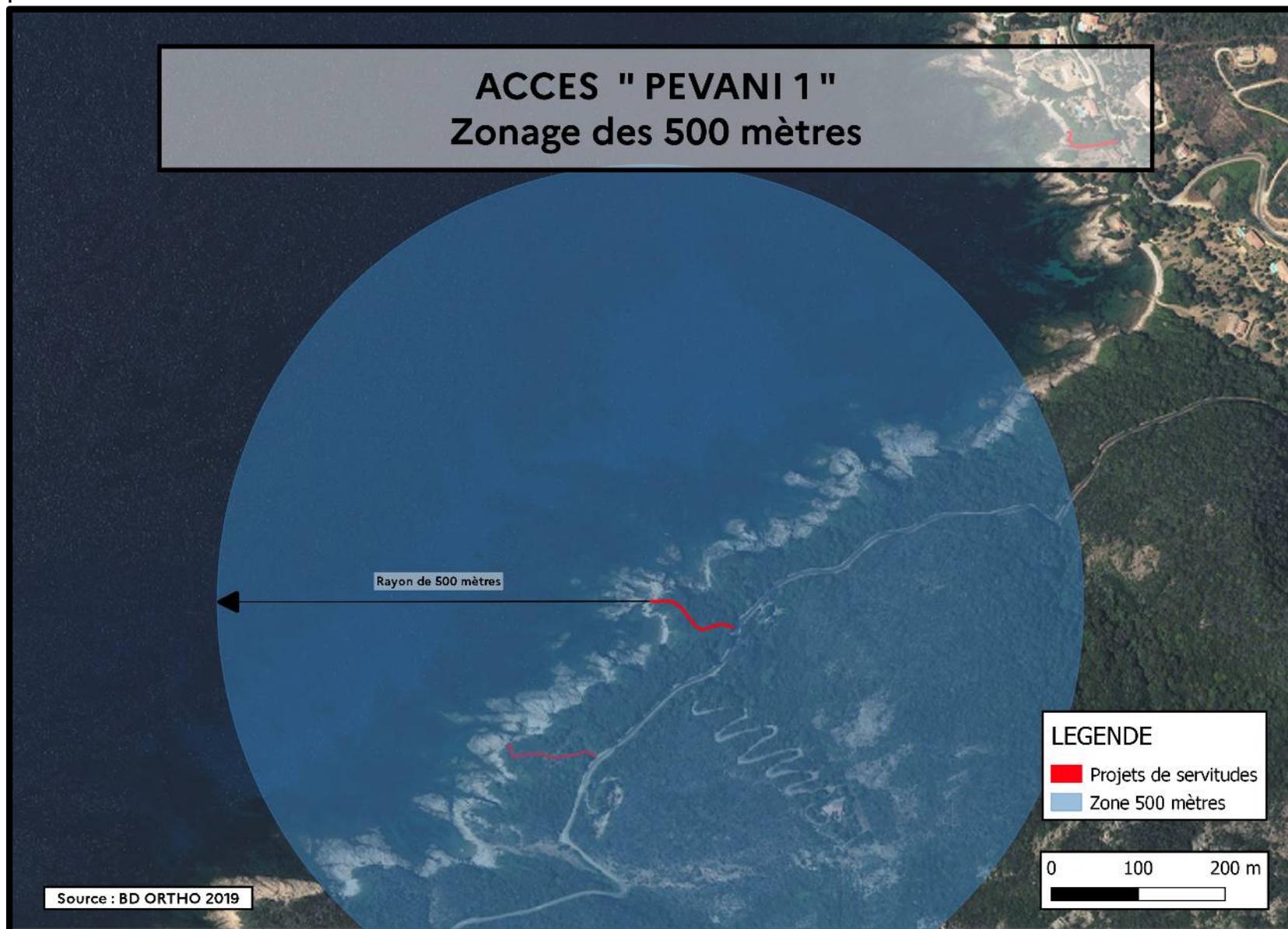


Figure n°57

